

Procès-verbal de la séance du Comité des directions de services de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mardi 17 mars 2020.

À la suite de l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* effective au 8 février 2020 et en vertu de l'article 299 de cette même loi, le directeur général, Monsieur Eric Racine assume les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020.

Sont présents, Mesdames et Messieurs:

Eric Racine	Directeur général
Carl Morissette	Directeur général adjoint
Katia Lavallée	Directrice générale adjointe
Véronique Barbeau	Secrétaire générale intérimaire
Mario Beauvais	Directeur, service des ressources matérielles - projets
Lynda Bonneau	Directrice, services éducatifs
Anick Héту	Directrice, affaires corporatives
Pascale Lapierre	Directrice, service des ressources humaines
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières
François St-Amand	Directeur, technologies de l'information

Directions absentes:

François Bergeron	Directeur, service des ressources matérielles - opérations
-------------------	--

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Eric Racine, directeur général, ouvre la rencontre à 10 h 00.

PT1920-024

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté aux directions de services.

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PT1920-025

3.1 RENCONTRE DU COMITÉ DES DIRECTIONS DE SERVICES DU 9 MARS 2020

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte le procès-verbal de la rencontre du 9 mars 2020 tel que présenté.

3.2 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi.

4. POINTS DE DÉCISIONS

PT1920-026

4.1 RÉFECTION DES FENÊTRES EXTÉRIEURES - ÉCOLE DE LA CHANTIGNOLE

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* effective au 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de l'article 298 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* stipulant la fin du mandat des commissaires;

